

Avis adopté à la séance plénière du 8 juillet 2020

## Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique

## Déclaration du groupe CGT-FO

Le service public, en tant que vecteur de l'intérêt général, s'est toujours adapté aux évolutions de notre société, qu'elles soient économiques, culturelles, sociales ou technologiques. Cet avis montre comment inscrire les transformations liées au numérique dans cette volonté de servir « l'utilité commune », évoquée dans l'article 1er de la déclaration de 1789. Pour le groupe FO, le numérique présente des enjeux considérables et sa place va sans cesse augmenter aussi bien dans le monde du travail que dans la vie de tous les jours. Il ouvre de réelles perspectives de développement économique et social, favorise l'accès à l'information, permet le contact et le partage entre personnes d'horizons variés, etc. Mais il peut aussi constituer un moyen de pression, d'atteinte aux libertés, de limitation des droits, de renforcement du dumping social et fiscal, de perte de souveraineté économique sécuritaire et politique. Il peut également renforcer les inégalités et laisser sur le bord de la route toutes les personnes qui ne peuvent pas ou qui ne souhaitent pas utiliser ces technologies.

Le service public doit donc intégrer ces deux facettes du numérique en explorant et en développant toutes les opportunités qu'il permet tout en veillant à ce qu'aucun citoyen ne soit laissé à l'écart. Il doit s'assurer que rien ne fait obstacle à l'effectivité de « l'utilité commune ». Il est donc urgent de créer un service public du numérique (préconisation 1). Pour le groupe FO, c'est uniquement dans le cadre de ce service public que l'État, garant de l'intérêt général, peut se donner les moyens et les outils pour garantir une réelle égalité d'accès au numérique et répondre aux besoins des citoyens avec la même qualité de service sur l'ensemble du territoire. Il est également important de prendre conscience de l'enjeu que présentent les données numériques, qui doivent être protégées du monopole d'une poignée de multinationales ne cherchant que leur valorisation commerciale au dépend de toute autre utilité personnelle ou collective.

Une réelle politique publique du numérique pour mettre en place les instruments nécessaires et veiller au respect des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité est donc indispensable. Le service public doit être rendu au plus près des besoins des populations et le lien social maintenu et renforcé. Le numérique ne doit pas servir d'alibi pour réduire le maillage des services publics de pleine compétence et leur présence physique dans les territoires. Le groupe FO rappelle l'importance des préconisations en faveur de la définition d'actions de services publics « non numérisables », ou encore de l'importance de développer une démarche d'acculturation au numérique pour en faciliter l'usage par les personnes qui en sont éloignées. Au-delà des actions à mener pour réduire les fractures numériques liées à la maitrise des outils par les usagers ou à la

faiblesse des couvertures en réseaux des territoires, le groupe FO soutient que les services publics doivent aussi permettre à leurs agents de développer la maitrise du numérique dans le cadre de vrais programmes de formation s'inscrivant dans de réelles perspectives de déroulement de carrières et d'augmentations de salaires.

Enfin si cet avis met en avant les enjeux du numérique, il affirme que ces nouveaux outils ne constituent que des moyens supplémentaires et non exclusifs pour répondre aux besoins des populations. Le groupe FO a voté en faveur de cet avis et félicite les rapporteurs, l'équipe administrative et l'ensemble des conseillers de la section pour la qualité de leur travail.